

En 2016, le rebond de l'activité économique se confirme, mais reste inégal dans l'Union à 28

En 2016, le PIB européen retrouve globalement son niveau d'avant crise. L'activité économique continue de croître (2,0 % en moyenne en 2016), mais moins rapidement que l'année précédente (*graphique 1*). Après une année de récession en 2012 (-0,4 %) et de relative stabilité en 2013 (0,3 %), la croissance de l'UE-28 reprend depuis 2014 (1,8 % puis 2,3 % en 2015). Tous les pays affichent une croissance positive, à l'exception de la Grèce qui, depuis 2008, n'est sortie de la récession que brièvement en 2014.

Toutefois, certains pays bénéficient d'une reprise plus marquée que d'autres. Ainsi en 2016, 9 des 28 États membres, dont la Grèce, l'Italie, la Croatie et Chypre, ont toujours un PIB en volume inférieur à celui de 2008.

Ces écarts de dynamiques se poursuivent en 2016, avec d'une part, l'Espagne, la Suède, le Luxembourg ainsi que la majorité des pays d'Europe de l'Est dont les taux de croissance dépassent les 3 % annuels. D'autre part, la moitié des pays de l'UE-15 ont toujours une croissance inférieure à 2 % par an. L'Allemagne et le Royaume-Uni affichent un taux de croissance de 1,9 %, proche de la moyenne des 28. En France, le PIB croît de 1,2 %, soit 0,1 point de plus que l'année précédente mais toujours en deçà de la croissance de la zone euro dans son ensemble (1,8 %). Après la Grèce, l'Italie a la croissance la plus faible de l'UE-28 (0,9 % en 2016).

La reprise de la croissance en Europe s'explique surtout par le rebond de la consommation des ménages, elle-même portée par la hausse de l'emploi et du revenu disponible des ménages (Commission européenne, 2017).

La reprise de l'emploi se poursuit et les écarts restent très marqués entre États membres

En 2016, le taux de chômage des 15-64 ans continue de reculer dans la quasi-totalité des pays de l'UE (sauf au Danemark où il stagne et en Estonie où il augmente). Il atteint 8,7 % en moyenne dans l'UE-28 (*graphique 2*), contre 9,6 % en 2015, enregistrant ainsi la baisse la plus importante depuis 2013. Il demeure néanmoins supérieur à son niveau de 2008 (7,1 %).

Des écarts importants entre pays persistent. Les pays du sud de l'Europe demeurent bien plus touchés que les autres, notamment la Grèce (23,7 %) et l'Espagne (19,7 %) mais aussi le Portugal, l'Italie, Chypre et la Croatie (11,5 % à 13,3 %). Le taux de chômage atteint 10,1 % en France, en baisse de 0,3 point par rapport à

l'année précédente. Il est compris entre 5 % et 10 % dans la plupart des autres pays et inférieur à 5 % en République tchèque, en Allemagne, à Malte et au Royaume-Uni.

Le chômage de longue durée (12 mois ou plus), représente près de la moitié du chômage total dans l'UE-28 en 2016. Il constitue un sujet de préoccupation majeur pour la Commission européenne qui a lancé fin 2015 l'initiative contre le chômage de longue durée, adoptée par le Conseil de l'UE en 2016¹. Celle-ci a pour objectif de réduire le nombre de chômeurs de longue durée à travers des recommandations adressées aux États membres et l'allocation de ressources financières provenant du Fonds social européen. Les États se sont engagés à favoriser l'inscription des demandeurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi, à mettre en place des mesures d'insertion professionnelle et à fournir aux chômeurs de longue durée une évaluation individuelle de leurs perspectives professionnelles et des obstacles à l'emploi, au plus tard après 18 mois de chômage.

Par tranche d'âge, c'est le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans qui demeure le plus élevé (18,9 % dans l'UE-28). Il est néanmoins en baisse continue depuis 2013, reculant de 5 points en trois ans. Son niveau est plus dispersé encore entre pays : il atteint 47,3 % en Grèce, 44,4 % en Espagne, contre 7,1 % en Allemagne où l'écart est le plus faible avec celui des plus âgés.

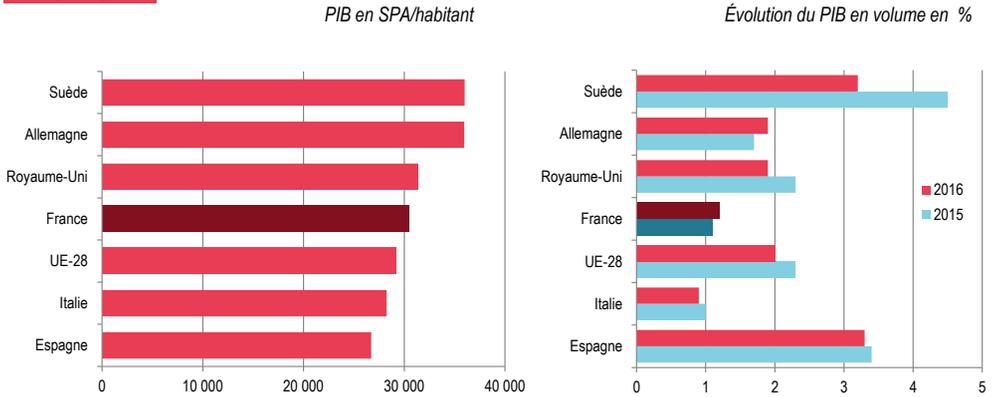
Le recul du chômage et la hausse du taux d'activité ont contribué à la hausse du taux d'emploi des 20-64 ans qui avait retrouvé, en 2015, son niveau d'avant la crise. Ce taux continue d'augmenter en 2016 pour atteindre 71 % en moyenne au sein de l'UE-28. Il s'agit du taux le plus élevé jamais atteint, qui se rapproche de l'objectif de 75 % défini dans le cadre de la stratégie UE 2020 (voir fiche 25). Là encore, les différences entre pays demeurent importantes (81 % en Suède, mais seulement 56 % en Grèce). Toutefois, l'ampleur de la reprise de l'emploi en Europe est à relativiser, car elle s'accompagne d'une baisse de l'intensité de travail. Le nombre d'heures travaillées par personne en emploi a baissé en moyenne entre 2008 et 2012 et stagne depuis lors, malgré la reprise de l'activité économique. Par rapport à la situation d'avant la crise, il y a donc en moyenne plus d'emplois à temps partiel (19 % de l'emploi total, contre 17 % en 2008). Seuls les Pays-Bas, la Slovénie et le Royaume-Uni ont retrouvé leur niveau d'emploi en équivalent temps plein de 2008 (Commission européenne, 2017).

1. Recommandation n°2016/C67/01 du Conseil du 15/02/2016 relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

Pour en savoir plus

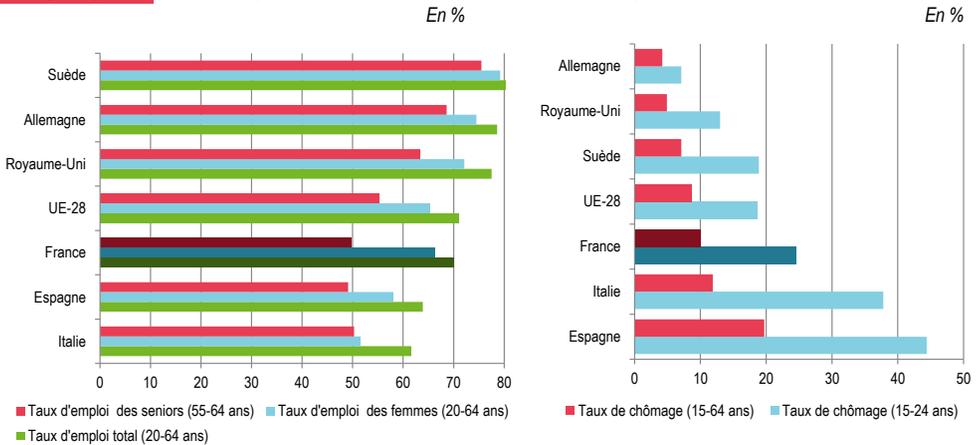
> Commission européenne (2017, juin). Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2017.

Graphique 1 Situation économique en 2016 en Europe



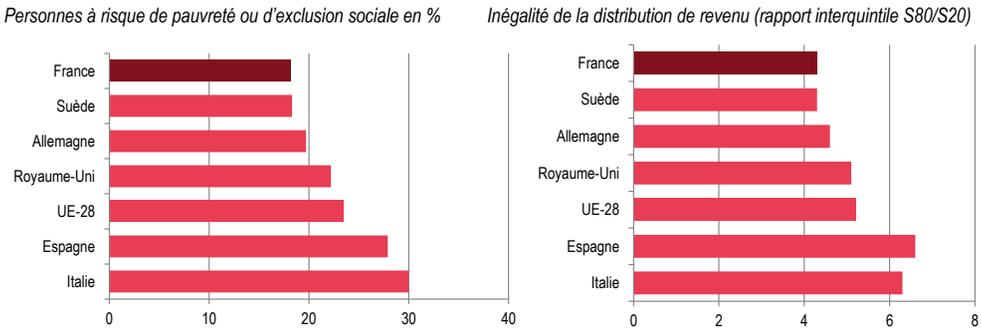
Source > Eurostat.

Graphique 2 Taux d'emploi et taux de chômage en 2016 en Europe



Source > Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail (EFT), taux de chômage au sens du BIT.

Graphique 3 Conditions de vie en Europe – Résultats de l'enquête de 2016 sur les revenus de 2015



Note > Les personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants : la population exposée au risque de pauvreté, la population en situation de privation matérielle sévère et la population vivant dans des ménages à faible intensité de travail (voir définitions fiche 24). Le rapport interquintile S80/S20 est calculé comme le rapport entre le revenu disponible après transferts perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et celui perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles (quintile inférieur).

Source > Eurostat, SRCV-UE (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

Une plus grande résilience des taux d'emploi des femmes et des seniors en période de crise

Le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans est inférieur à celui des hommes, mais l'écart tend à se réduire. En effet, avant comme après la crise, la dynamique de l'emploi demeure plus favorable pour les femmes que pour les hommes dans l'UE-28. Le taux d'emploi féminin est relativement peu affecté par la crise : en baisse de 0,7 point de 2008 à 2010, il augmente en continu entre 2010 et 2016 de 3,2 points, pour atteindre 65 %, soit davantage qu'avant la crise (63 % en 2008). En revanche, le taux d'emploi des hommes diminue plus fortement (-3,5 points) de 2008 à 2013, puis augmente plus faiblement (+2,5 points entre 2013 et 2016).

Ces différences s'expliquent par la surreprésentation des femmes dans les secteurs qui ont le mieux résisté à la crise (services, secteurs non marchands...). Outre ces aspects conjoncturels, la progression de l'emploi des femmes s'explique aussi par le développement de mesures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle (aménagement du temps de travail, accueil du jeune enfant) ainsi que par certaines réformes des systèmes de retraite qui vont dans le sens d'une convergence de l'âge légal de départ à la retraite entre femmes et hommes (Italie, Royaume-Uni...). Ainsi, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes est passé de 16 à 12 points entre 2006 et 2016.

En 2016, le taux d'emploi des seniors atteint 55 % en moyenne dans l'UE-28. Il varie fortement selon les pays, de 36 % en Grèce à 76 % en Suède. Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) est également peu affecté par la crise. Il augmente de 9,7 points entre 2008 et 2015 dans l'UE-28, particulièrement en Allemagne (+15 points) et en Italie (+16 points). Cette hausse est principalement liée aux réformes qui retardent l'âge légal de départ à la retraite, augmentent la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein ou durcissent les conditions de départ en préretraite. Elle peut aussi être favorisée par le développement de dispositifs permettant de prolonger la durée effective d'activité des seniors (adaptation des horaires et des conditions de travail, formation tout au long de la vie, etc.).

Le risque de pauvreté ou d'exclusion revient à son niveau de 2008, mais diverge toujours en Europe

La reprise de l'emploi induit une hausse du revenu disponible des ménages et une baisse de l'étendue de la population confrontée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE-28. S'établissant à 23,5 % en moyenne, ce taux est au plus bas depuis cinq ans. Toutefois, il est à peine inférieur à celui de 2008, alors que la stratégie UE 2020 lui avait assigné un objectif de baisse (voir fiche 25). Surtout, ce taux est très variable d'un pays à l'autre et il continue d'augmenter en 2016 dans 7 des 28 pays de l'Union. Il est parmi les plus faibles de l'UE en France et en Suède (18 %), plus élevé en Allemagne (20 %) et au Royaume-Uni (22 %) et proche ou égal à 30 % en Espagne et en Italie. Sur une période plus longue (2008-2016), l'ampleur et le sens de

l'évolution sont également variables selon les pays. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue au Royaume-Uni (-1 point) et dans une moindre mesure en France et en Allemagne (-0,3 et -0,4 point). En revanche, il augmente en Suède (+1,6 point), en Espagne (+4,1 points) et en Italie (+4,5 points).

En moyenne dans l'UE-28 et dans la plupart des pays membres, les inégalités de revenu disponible (après transferts sociofiscaux) se creusent de 2008 à 2016 entre les 20 % de la population à revenus les plus élevés et les 20 % à revenus les plus faibles, surtout en Italie et en Espagne. Elles diminuent néanmoins dans 11 pays, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2016, les inégalités de revenu sont plus faibles en France et en Suède que dans l'UE-28 (*graphique 3*).

Une réduction des déficits hétérogène selon les pays

La crise économique a détérioré la situation budgétaire de l'ensemble des pays européens, avec un fort accroissement, en 2009, des déficits publics (*graphique 4*) au sens des critères de convergence du traité de Maastricht. Celui-ci prévoit un déficit maximal de 3 % du PIB en période ordinaire pour les pays de la zone euro. Cette détérioration limite la marge de manœuvre des États en matière de dépenses de protection sociale, notamment dans les systèmes *beveridgiens* principalement financés par les contributions publiques.

Entre 2010 et 2016, la situation s'est peu à peu améliorée dans la plupart des pays de l'Union.

Le besoin de financement¹ de la France est toujours supérieur au critère de Maastricht en 2016, à 3,4 % du PIB. Il s'est toutefois réduit de moitié depuis 2009 (7,2 % du PIB) et retrouve un niveau proche de celui observé au début de la crise (3,2 % du PIB en 2008).

Parmi les autres pays observés, l'Espagne a le déficit public le plus important en 2016 (4,5 % du PIB), mais celui-ci est inférieur aux déficits records (supérieurs à 10 % du PIB) constatés en 2009 et en 2012. Au Royaume-Uni, dans un contexte de croissance positive, mais modérée depuis 2010 (2 % en moyenne par an), la forte contraction de la part des dépenses publiques dans le PIB (de 47,8 % en 2010 à 41,5 % en 2016) n'a pas suffi à rétablir l'équilibre budgétaire. Le déficit public de l'Italie se maintient sous le seuil de 3 % du PIB depuis 2012 (2,5 % en 2016).

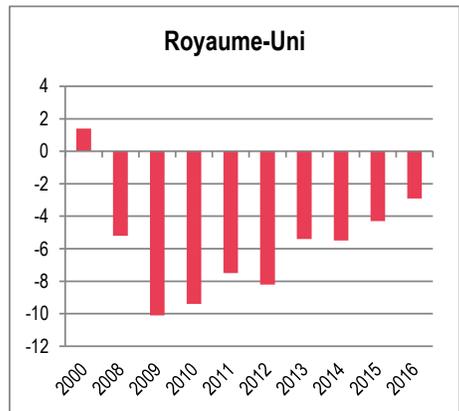
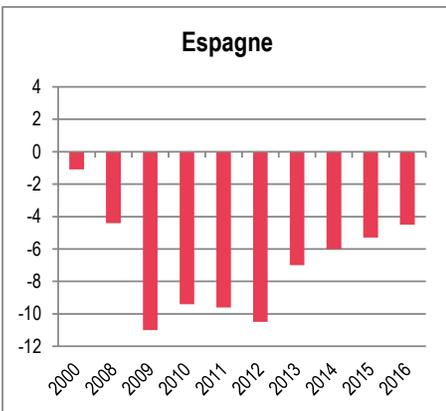
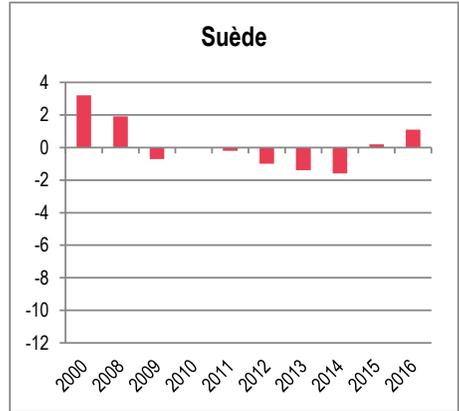
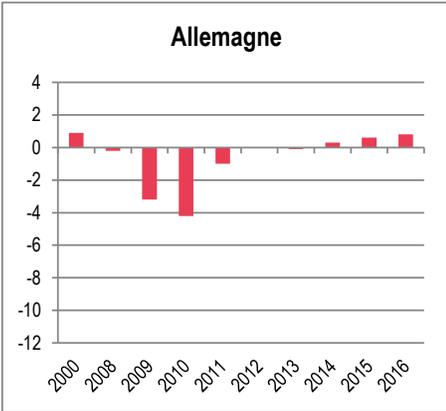
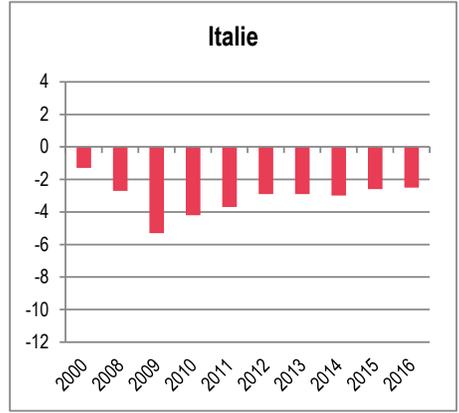
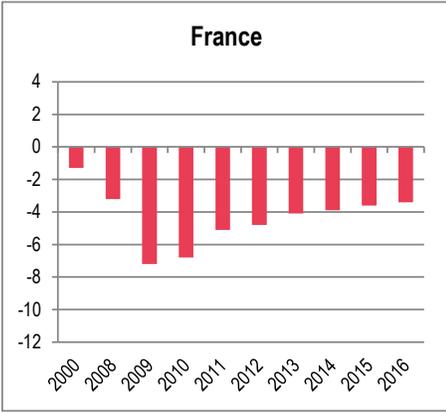
L'Allemagne respecte le critère de Maastricht depuis 2011 : ses administrations publiques sont même excédentaires depuis 2014 (+0,8 point de PIB en 2016).

Enfin, le profil d'évolution budgétaire de la Suède fait exception : après 2010, année au cours de laquelle les comptes des administrations publiques sont revenus à l'équilibre, le solde de ces administrations s'est dégradé à nouveau, le déficit atteignant -1,6 % du PIB en 2014. En 2015 et 2016, le solde des administrations publiques est de nouveau à l'équilibre (respectivement 0,2 % et 1,1 % de PIB), dans un contexte de croissance dynamique (+3,2 %).

1. Le déficit public au sens de Maastricht correspond exactement au besoin de financement des administrations publiques.

Graphique 4 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques

En % du PIB



Source > Eurostat, Comptes nationaux annuels.